

moderne, ou leurs ministres, au préjudice du patrimoine de son altéze, et des confiscations, donations et aliénations faictes au domaige de ses subjectz : restituant toutes les choses susdictes en l'estat qu'elles estoient avant la spoliation et la guerre.

LXXXIX.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 69 v°-73.)

Cercamp, 20 octobre 1558.

Sire, vostre majesté aura hier entendu de monsieur le grand-prieur don Antonio de Toledo¹, en quelz termes nous estions avec les François, et comme non-seulement ilz s'arrestoient à non passer plus avant, quant au Piedmont, de ce que contenoit l'escript qu'ilz avoient dressé, lequel, toutesfois, ilz avoient encoires retenu entre leurs mains, et vostre majesté en aura ja veu la substance par noz lettres précédentes; mais encoires que nous ne pouvyons tirer d'eulx aucune déclaration de ce qu'ilz vouldroient faire quant aux places occupées ceste guerre, quoyque nous leur eussions remonstré que le fondement que nous avions prins à Lisle pour venir à ceste communication estoit que, si l'on ne venoit à ladicte restitution, nous ne véons comme nous nous pourryons persuader qu'ilz vouldissent la paix telle qu'ilz disoient, que fust durable; mais, au contraire, nous feroient penser que leur fin fust de gagner temps et accommoder leurs affaires, pour après, quant ilz les auroyent à meilleur poinct,

¹ Prieur de Léon et grand écuyer de Philippe II. Il était le beau-frère du duc d'Albe.

recommencer comme devant, et se servir, pour nous malfaire, de ce qu'ilz pourroient retenir du nostre. Et que leur voulions ainsi parler clèrement, afin qu'ilz cogneussent que sans nous oster ce scrupule, nous ne nous pouvons, en façon quelconque, assheurer qu'en ceste négociation ilz marchent de si bon pied comme ilz nous dient; et que quant il n'y auroit aultre raison pourquoy ceste restitution se deust faire, sinon pour faire perdre à voz majestez la volonté de se guerroyer l'ung l'aultre, considérans qu'après une longue guerre la fin estoit de se rendre les ungs aux aultres, sans tirer de la guerre aultre prouffit que la ruyne des subjectz des deux costelz, sy seroit-il requis, pour ce poinct seul, que ladicte restitution se fait, et beaucoup plus, attendu que sans ce le scrupule que nous avons comme dessus, que leur fin soit de nous renouveler la guerre, quelque assheurance qu'ilz nous donnent au contraire, ne peult cesser.

Et nous estans servy à ce propos de tous les argumentz que nous ont semblé convenir, sy n'avons sceu tyrer d'eulx aultre chose sinon quelques parolles généralles douces, lesquelles, si elles estoient dictes par aultres, debvroient donner espoir de myeulx; mais nous treuvons, en la praticque de leur négocié, que ce qu'ilz s'eslargissent à nous donner grand espoir, parlans à ung chacun à part, est seulement pour s'essayer à descouvrir nostre intention, et après s'en servir aux négociations communes à nostre désavantaige. Car si ce qu'ilz dient à part avoit lieu, oultre les honnestes propos qu'ilz ont tenu à chacun de nous, ce que le cardinal dict hier soir tard à moy, le prince d'Oranges, m'estant venu visiter avec le mareschal de Saint-Andrey, nous debvroit donner espérance: m'ayant affirmé que nous ne sortirions d'icy sans finalement venir à la paix, et que nous ne leur scaurions mectre tant de difficultez en avant, qu'ilz ne nous treuvent expédientz propres pour en sortir; que nous faisoit penser qu'aujourd'huy ilz viendroient à se déclarer en quelque chose plus à propos d'accord que ce en quoy, [en] la dernière communication, nous estions demeurez.

Mais enfin, hier soir bien tard, l'évesque de Lymoges nous envoia

par s^{on} secrétaire ledict escript que va joinct à ceste, lequel, pour lors, ne voulusmes envoyer, ains nous sembla myeulx d'actendre, pour veoir si aujourd'huy matin ilz nous diroient quelque chose d'avantaige. Et à l'heure de messe, nous les duc d'Albe et évesque d'Arras, demeurans, nous les prince d'Oranges et conte de Mélito, en noz chambres pour noz indispositions, nous sumes treuvez à l'église, lorsque l'on disoit leur messe; et aians ouy la nostre, comme nous prenions nostre chemin pour sortir de la chappelle, ilz nous sont venuz rancontrer à la porte, soubz couleur qu'ilz alloient au quartier où ilz disnoient, et, après nous estre saluez les ungs les aultres, le cardinal nous a demandé comme se portoient noz malades : à quoy leur aiant satisfaict, le surplus s'est passé assez froidement en semblables demandes et responces générales, au dehors de la négociation. Et comme nous attendions qu'ilz dissent quelque chose sur la matière, et eulx de leur costel le mesme de nous, voians que du nostre nous n'entamions le propos, ils nous demandè[rent] si nous nous assemblerions aujourd'huy, et si nous avions responce de vostre majesté; et nous leur avons respondu que s'ilz avoient à nous dire quelque chose, nous nous assemblerions très-voluntiers quant il leur plairoit, et que de responce de vostre majesté nous n'en avons nulle, ny en attendions. Bien estoit vray que l'évesque de Lymoges nous avoit envoyé hier soir bien tard l'escript, que nous avions treuvé le mesme dont l'on avoit parlé en la dernière communication, mais que nous actendions ce que, sur les divises familières passées hier entre nous, ilz nous vouldroient dire, ne pouvant penser qu'ilz se vouldissent arrester audict escript; et que pour non l'avoir envoyé ny escript à vostre majesté, pour luy donner tel advertissement que n'eust peu servir à la négociation, nous n'actendions, comme dessus est dict, aulcune responce; et eulx ont persisté qu'il seroit bien de l'envoyer, puisqu'ilz n'ont à dire aultre chose.

Sur quoy nous leur avons répliqué que, s'ilz le vouloient, nous l'envoyerions; mais que nous leur voulions bien dire qu'envoiant cest escript si crud, et que sur la restitution de ce qu'a esté occupé ceste

guerre, ilz ne nous satisfaisoient, qu'estoit toutesfois, comme dessus est dict, le fondement de ceste négociation, nous doubtions que non-seulement il ne serviroit à propoz, mais plustost pourroit donner à vostre majesté occasion de, pour non perdre plus de temps en ceste négociation, nous rappeler. A quoy ilz nous ont dict qu'au nom de Dieu, et qu'ilz ne sçauroient dire davantaige, persistans ad ce que le deussions envoyer; et sortant de l'église, comme je; le duc d'Albe, alloye avec le cardinal et moy, l'évesque d'Arras, avec le connestable, ledit connestable parlant à moy, ledict évesque, m'a dict à part qu'il falloit que nous nous accommodissions; et je luy ay respondu qu'il sçavoit ce que doiz le commencement nous leur avons dict, et que quoy qu'ilz nous deussent jurer et promectre, nous ne pouvions croire qu'ilz voulsissent paix durable, ne qu'ilz n'eussent fin de nous recommencer la guerre, s'ils persistoient à nous retenir ce qu'avoit esté occupé durant la présente guerre, doiz l'an LI; et que, s'ilz ne vouloient parler aultre langaige, je ne véoye pour moy que ceste négociation ne demeurast infructueuse. A quoy il m'a dict seichement qu'il n'y sçavoit que faire : et certes ilz sont venuz aujourd'huy fort braves et déterminez, nous ne sçavons sur quel fondement; et de nostre coustel nous avons aussi tenu le poinct que convenoit, pour non leur laisser gagner l'avantaige, qu'est chose dont ilz se sçavent très-bien servir, quant ilz y peuvent parvenir.

Sur cecy, plaira-il à vostre majesté nous commander son bon plaisir; et pour obéir au commandement qu'elle nous a fait de, en chose de ceste qualité, luy donner nostre advis, sauf aultre meilleur et à correction, il nous semble que la cause que les François peuvent avoir, tenantz ce langaige, doibt estre de, retenantz Calaix, faire perdre à vostre majesté l'amitié et assistance des Anglois, et que pour gagner iceulx de leur coustel, quand ilz verront l'occasion à leur propoz, ilz le pourront quelque jour rendre, si le royaume (que Dieu ne veuille) venoit en aultre main que de vostre majesté et de la royne, nostre maistresse, pour, par ce bout, attirer lesdicts Anglois de leur coustel. Conjoignant cela avec aultre cause que pour-

roit estre aux pays de par deçà de préjudice et intérêt, que vostre majesté peult trop myeulx considérer; et que de retenir Yvrea, qu'a le pont sur la Doira, et serre le pas de la val d'Oste, Vulpian, Saint-Jan, Casal, Quier, Quirasco, Alba, le marquisat de Ceva, que nous exclud d'une partie des Langues¹, et aultres places occuppées durant ceste guerre, non-seullement ilz pourroient exclure le duc de Savoye de tout ce qu'ilz dient luy vouloir rendre, mais, quant ilz voudroient, affermer plus avant le pied au duché de Milan, qu'est ce à quoy ilz prétendent, et s'ilz pouvoient, de nous en exclure pour gecter toutes leurs forces contre les pays de par deçà : ce que d'aucuns propoz du connestable nous avons clèrement comprins. Et ce qu'ilz veuillent retenir en Corsique n'est aussi que pour pouvoir gagner les Genevois à leur dévotion, quant ilz verroient leur appoinct, et que tout ce qu'ilz font de démonstrer vouloir la paix est pour avoir Saint-Quentin et Ham, qu'est ce que leur deult, et pour pouvoir retirer leurs prisonniers, s'ilz peuvent, et amuser leur peuple, et licentier avec réputation, avec la suspension d'armes et soubz couleur de la négociation de paix, leurs estrangiers. Et que si vostre majesté ne vient à remectre les choses ès termes auquelz icelles estoient avant la rompture de la guerre; quoy qu'il soit de l'estat présent desdictes affaires, lesquelz nous considérons assez, il ne convient d'accepter les conditions qu'ilz mettent en avant pour la paix, ny se laisser forcompter soubz ce nom de paix, puisque réalement ce ne seroit paix, mais opportunité grande à ses ennemys de briefvement luy faire plus grande guerre, et que plustost il convient chercher toute extrémité pour se soustenir; et que si les François s'arrestent en cecy sans mélïorer les conditions, que l'on rompe cette négociation pour veoir si sur ce l'on les attraira à dire davantaige, attendu que, s'ilz ne dient riens, le temps doiresnavant osterà le moyen de faire grand exploit les ungs contre les aultres; et que, quand vostre majesté voudra, il sera tousjours en sa main, avant que le printemps vienne,

¹ Ou les Langhes, nom qu'on donne à des collines qui sont le commencement de la chaîne des Apennins.

d'avoir la paix si elle se veult accommoder à conditions si déségales et tant désavantageuses.

Et se peult vostre majesté souvenir de ce que madame la duchesse de Lorraine luy fit dire des lettres que le cardinal de Lorraine avoit escript à un sien confident, que, quoyque l'on négociaist de paix, il ne s'en feroit rien; combien que au mesme temps il escripvit au duc de Lorraine, son nepveur, pour le faire retourner en France, que la paix se faisoit, et que vostre majesté et le roy son maistre s'entreverroyent. Et je, l'évesque d'Arras, ay nouvelles qu'aucuns confidentz ministres de France dient que la paix ne se fera, et qu'ilz ont envoyé en Allemagne pour mener praticques, de la particularité desquelles l'on me doit briefvement advertir: et s'ilz s'arrestent ad ce qu'ilz dient, nous tenons pour certain qu'il soit ainsi, et sinon qu'ilz viendront à aultre party. Ung mal y a, que nous voyons le connestable descheoir tous les jours, fort descontent et sombre, que nous donne assez à cognoistre, oultre ce que l'on en peult conjecturer de ses propoz, que son crédit est grandement esbranlé, par où le désir qu'il a de faire la paix servira de peu; et le crédit dudict cardinal est très-fort accru, la grandeur duquel et de son frère est fondée sur ces troubles et sur l'absence dudict connestable. Et nous recommandantz, etc. De Cercamp, ce xx^e d'octobre 1558.

Sire, après ce que dessus escript, nous aiant le cardinal de Lorraine treuvé au quartier de madame la duchesse de Lorraine, le duc d'Albe et le prince d'Oranges, où nous estions allez, pource que madame la connestable et madame de Montmorency la venoient veoir, il nous a parlé plus doucement sur les affaires, donnant espoir que demain nous rassemblantz, il déclarera quelque meilleur party, et mesmes en ce d'Italie: démontrant de demeurer sur ce de Calaix: nous verrons ce qu'il dira. Ung bien y a que lorsqu'il nous a parlé en ceste sorte, ad ce que nous avons entendu, ilz achevoient de recevoir lettres du roy leur maistre, et est leur façon de négocier telle que l'on ne peult d'icelle ny concevoir espoir certain, ny en désespérer. De ce qu'ilz diront demain, vostre majesté en sera

advertye; et nous avons retenu ce paquet jusques à ceste heure, pource que doiz le quartier de Madame, estans allez, avec son altèze et lesdictes dames connestable et de Montmorency, vers lesdicts François, où ledict cardinal a donné à soupper à la compaignye, nous n'avons pu eschapper plus tost pour signer le dépesche et adjouster ce que dessus.

XC.

L'ÉVÈQUE D'ARRAS

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 74.)

³
Cercamp, 20 octobre 1558.

Monsieur le président : Voz lettres des XII, XV et XVIII^e me sont esté seulement hier rendues; vous pouvez penser si je sens que votre indisposition ne s'amende : mais comme elle n'est, Dieu mercy, si dangereuse que fascheuse, j'ay espoir que ja l'humeur aura quasi achevé son cours, et fais ce que je puis pour vous donner temps de venir à soustenir le faiz de ceste négociation, désirant que s'il se faict quelque chose, du moins vous entrevenez à la conclusion pour les raisons que vous pouvez penser

Madame de Lorraine vint hier, *de cujus adventu T. D.¹ intelligit quantum nobis accedat*. Les Anglois y sont, assavoir le comte d'Arundel et Vothon; l'évesque d'Illy est demeuré derrière à Béthune, malade.

Depuis la suspension d'armes que l'on nous a si expressément commandé de traiter, les François avancent moins la besongne; ce qu'ilz ouffrent à monsieur de Savoye au Piedmont sont seulement Civillan et Carignan, le fort d'icelles desmoly, et avec ce leur dis-

¹ (Tua dilectio S. dominatio?)